

FORMULAIRE D'ADHÉSION CBCA EFV 2026



Exemplaire original à conserver au club

_		, 3			
	enouvellement (Le certificat médic				
	Première adhésion (Le certificat mé		-		
	naissance (JJ/MM/AAAA) :				
) :				
	ostal :				
X :		🖂 :			
POUR I	LES JEUNES DE -18 ans				
		PETIT BRAQUET	GRAND BRAQUET	ABONNEMENT REVUE	Total
	E F V * (- 18 ans)	69,00€	-	32,00 €	€
		<u> </u>		<u>I</u>	
	urnis un certificat médical de mo	ina da 6 maia (av	olotouriomo)		
	ums un cennical medical de mo	ilis de o mois (cy	ciolourisme).		
☐ J'atte	ste sur l'honneur avoir renseigné	le questionnaire	de santé (QS-JE	EUNES) qui m'a éte	é remis par mon club.
	este sur l'honneur avoir répondu _l				
reconnai	s expressément que les réponse	es apportées relè\	ent de ma respo	onsabilité exclusive).
CONSTI	FUTION DU DOSSIED				
	<u>rution du dossier</u> <u>ite adhésion :</u>				
	ésent bulletin d'inscription daté-s ertificat médical de moins de 6 mo	•			
• → La no	otice d'information de l'assureur (page 3) signée			
• → Un v	irement au club (RIB joint) ou ui	n chèque à l'ordre	du CBCA		
EN ADUI	ÉRENT AU CYCLO BRESSAN (CHADLES ANTO	NIN		
	_	DHARLES ANTO	INIIN.		
EN ADHI	<u>ÉRANT AU CLUB</u> :				
-	ge à respecter scrupuleusement le		-		ération française de
•	isme, les statuts du club et les in epte de recevoir les mails d'informati				
	epte l'utilisation et l'exploitation non d		-	•	
	rticipe à des cyclosportives. (Merci d ne en compétition datant de moins		s rournir un certifi	cat illedical de non (contre-muication a la pratiqu

Fait le Signature obligatoire de l'autorité parentale :



Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

13825	00200	08779305302	03	CE RHONE ALPES
c/étab	c/guichet	n/compte	c/rice	domiciliation

IBAN

l F	R76	1382	5002	8000	7793	0530	203
-----	-----	------	------	------	------	------	-----

BIC

	С	Е	Р	Α	F	R	Р	Р	3	8	2
ı									_	_	

BOURG BROU 168 T BOULEVARD DE BROU 01000 BOURG EN BRESSE

Tél.: 04.28.24.00.01

Intitulé du compte CYCLO BRESSAN CHARLES ANTONIN MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE **BOULEVARD IRENE JOLIOT CURIE** 01000 BOURG EN BRESSE



Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

13825	00200	08779305302	03	CE RHONE ALPES
c/étab	c/guichet	n/compte	c/rice	domiciliation

IBAN

FR76 13	5002	0008	7793	0530	203
---------	------	------	------	------	-----

BIC

C E	Р	Α	F	R	Р	Р	3	8	2
-----	---	---	---	---	---	---	---	---	---

BOURG BROU 168 T BOULEVARD DE BROU 01000 BOURG EN BRESSE

Tél.: 04.28.24.00.01

Intitulé du compte CYCLO BRESSAN CHARLES ANTONIN MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE **BOULEVARD IRENE JOLIOT CURIE** 01000 BOURG EN BRESSE

DOCUMENT À CONSERVER PAR L'ADHÉRENT

ANNEXE II-23 (art. A231-3)

Arrêté du 7 mai 2021

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE OU ORGANISÉE PAR UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE, HORS DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.							
Tu es u	ne fille 🖵	un garçon □	Ton âge : ☐ ☐ ans				
Depuis l'année dernière				OUI	NON		
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une jour	née ou plus	ieurs jours ?					
As-tu été opéré(e) ?							
As-tu beaucoup plus grandi que les autres ar	nées ?						
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?							
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	?						
As- tu perdu connaissance ou es-tu tombé sa	ans te souve	enir de ce qui s'était pa	assé ?				
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui	t'ont obligé	à interrompre un mon	nent une séance de sport ?				
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant	t un effort pa	ar rapport à d'habitude	∍?				
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après ur	n effort ?						
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations	(le cœur qui	bat très vite) ?					
As-tu commencé à prendre un nouveau médicar	ment tous les	s jours et pour longtemp	os?				
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de s	anté pendar	nt un mois ou plus ?					

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)	OUI	NON
Te sens-tu très fatigué(e) ?		
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		
Te sens-tu triste ou inquiet ?		
Pleures-tu plus souvent ?		
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		
Aujourd'hui	OUI	NON
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		
Questions à faire remplir par tes parents	OUI	NON
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
Etes-vous inquiet pour son poids? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez?		
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)		

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

····×·······	•••••

Les personnes exerçant l'autorité parentale	sur le sportif mineur attes	itent auprès de la fédération	n que chacune des rubriques
du questionnaire donne lieu à une réponse r	égative		

Signature(s) de la(des) personnes exerçant l'autorité parenta
Si



Notice d'information relative aux assurances incluses dans votre licence FFVELO Saison 2026

(Conformément aux articles L 321-1, L321-4, L321-5 et L 321-6 du Code du Sport et de l'article L141-4 du Code des assurances) Ce document résume les garanties des contrats Responsabilité Civile, Individuelle Accidents et Dommages au matériel vélo (contrat d'assurances AREAS n°001051968T) et de la convention d'Assistance (Europ Assistance n°58 225 249) souscrits par votre Fédération. Ce document vous est remis afin :

- De vous informer qu'outre des garanties couvrant la responsabilité civile et la défense pénale et recours, vous pouvez bénéficier des garanties d'assurance de personne qui vous sont proposées par la Fédération française de cyclotourisme ;
- D'attirer votre attention sur l'intérêt que vous avez à souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les accidents corporels auxquels peut vous exposer votre pratique sportive.

Le présent document est un simple résumé des garanties du contrat auquel il convient de se référer en cas de sinistre. Vous disposez également d'un Guide Licencié et de l'accès à l'intégralité de la notice d'information sur votre espace licencié du site de la Fédération www.ffvelo.fr ou sur le site de la Fédération www.ffvelo.fr

En choisissant son option d'assurance, le licencié choisit ses garanties :

Nature de la garantie	Mini Braquet	Petit Braquet	Grand Braquet
Responsabilité civile - Défense Pénale et Recours	Acquise	Acquise	Acquise
Décès accidentel	Non acquise	5 000€	15 000€
Décès ACV/AVC : En l'absence du test à l'effort de moins de 2 ans En Présence du test à l'effort de moins de 2 ans Pour être valable le test à l'effort doit avoir été réalisé avant l'accident et au plus tard dans les 2 ans qui précèdent la délivrance de la licence de l'année en cours	Non acquise	1500€ 3 000€	2 500€ 7 500€
Invalidité permanente totale (réductible partiellement selon le taux d'invalidité) sous déduction d'une franchise relative < 5%	Non acquise	30 000€ versé en totalité si taux d'invalidité > 66%	60 000€ versé en totalité si taux d'invalidité > 66%
Frais médicaux prescrits y compris non remboursés par la Sécurité Sociale, dont :		3 000€	3 000€
Prothèse dentaire :	Non acquise	250€ 500€ 120€ 200€ 500€	250€ 500€ 120€ 200€ 500€
Frais de séjour dans un centre de rééducation en traumatologie sportive	Non acquise	3 000€	3 000€
Assistance dont : Rapatriement (lieu de résidence situé en France) Prise en charge des frais médicaux, chirurgicaux ou d'hospitalisation à l'étranger et avance Frais de recherches, de secours et d'évacuation TOUJOURS APPELER EUROP ASSISTANCE AU 01.41.85.95.26 avant toute décision de rapatriement ou engagement de dépenses	Non acquise	Frais réels 152 500€ 15 000€	Frais réels 152 500€ 15 000€
Dommages (Indemnisation vétusté déduite de 8% par an max 70%)		Montants maximum	Montants maximum Franchises
 Casque Equipements vestimentaires GPS Dommages au Vélo y compris catastrophes naturelles 	Non acquise	80€ Non acquise Non acquise Non acquise	80€ Néant 160€ 30€ 300€ 30€ 1 500€ 100€



Demeurent exclus de la garantie des Accidents corporels :

- · La faute intentionnelle ou dolosive de l'Assuré, du Bénéficiaire ou du Souscripteur.
- · Les accidents causés par l'usage de stupéfiants et de produits toxiques non ordonnés médicalement.
- · Les conséquences d'accident résultant :
 - De tout combustible nucléaire, produit ou déchet radioactif;
 - De tout engin destiné à irradier ou à exploser par modification du noyau de l'atome, et de leur décontamination ;
 - De l'action directe ou indirecte de tout agent biologique ;
 - D'attentat ou d'acte de terrorisme utilisant directement ou indirectement toute arme ou toute matière radioactive, d'origine chimique ou d'origine bactériologique ou virale.
- Les accidents du fait d'un taux d'alcoolémie de l'assuré égal ou supérieur à celui fixé par la réglementation française régissant la circulation automobile.
- · Les conséquences d'une syncope, d'une crise d'épilepsie.
- · Les accidents résultant de la guerre civile ou étrangère, les émeutes et mouvements populaires.
- Les accidents provenant de la participation de l'Assuré à une rixe, sauf cas de légitime défense, ou d'assistance à personne en danger.
- · Les conséquences du suicide et de la tentative de suicide.
- · Les accidents résultant de phénomènes naturels à caractère catastrophique.
- Les accidents résultant de la conduite de tout véhicule sans permis ou certificat en état de validité, de compétitions (et leurs essais) comportant l'utilisation de véhicules ou embarcations à moteur sauf cas de participation à des concentrations automobiles non soumises à autorisation des pouvoirs publics.
- · Les conséquences :
 - D'un traitement esthétique et/ou d'opération de chirurgie esthétique non-consécutif à un accident garanti ainsi que leurs suites et conséquences ;
 - De la participation active de l'assuré à des émeutes, mouvements populaires, actes de sabotage, crimes ou délits intentionnels, rixes sauf en cas de légitime défense, attentat, acte de terrorisme;
 - D'accidents survenus avant la date d'entrée en garantie de l'assuré ;
 - De maladie:
 - D'un accident résultant de la navigation aérienne à bord d'un appareil non muni d'un certificat valable de navigabilité ou piloté par une personne ne possédant ni brevet, ni licence, ou titulaire d'un brevet ou d'une licence périmée.
- Les frais de voyage et de séjour dans les stations balnéaires ou climatiques.

Les garanties optionnelles proposées

Uniquement si le licencié a adhéré à l'option proposée (en ligne via son espace licencié).

1. Les Indemnités Journalières

L'assureur garantit à l'assuré le versement d'Indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire totale médicalement reconnue à la suite d'un accident survenu dans le cadre des activités garanties et dans les cas suivants :

- Si l'assuré exerce une activité professionnelle et est mis en arrêt de travail par décision médicale (base indemnitaire) l'assureur verse une indemnité journalière correspondant exclusivement à la perte réelle de revenu sans pouvoir dépasser la somme de 30€ par jour, à compter du 4e jour d'arrêt et ce jusqu'au 365e jour consécutif. Par perte réelle de revenu, on entend la différence entre la rémunération de l'activité professionnelle de l'assuré (salaires, primes, honoraires, gratifications) servant de base à la déclaration annuelle à l'Administration Fiscale et les prestations versées par la Sécurité sociale et/ou tout autre régime similaire, régime complémentaire ou l'employeur.
- Si l'assuré est hospitalisé pendant une période supérieure à 4 jours, l'assureur verse une indemnité journalière forfaitaire de 30€ par jour, à compter du 4e jour d'hospitalisation et ce, pendant une durée maximale de 90 jours d'hospitalisation.

Cotisation : 30€ TTC en complément des formules Petit Braquet ou Grand Braquet.

Adhésion : connectez-vous à votre espace licencié.

2. Complément de garantie Invalidité permanente et Décès

Les sommes ci-dessous viennent s'ajouter à celles prévues par les formules Petit Braquet et Grand Braquet.

Garanties	Montants du capital supplémentaire	Montants du capital supplémentaire
Décès (tout événement d'origine cardio-vasculaire ou vasculo-cérébral/AVC est exclu)	25 000€	50 000€
Invalidité permanente totale (réductible partiellement selon le taux d'invalidité) sous déduction d'une franchise relative ≤ 5%	50 000€ ⁽¹⁾	100 000€ (1)
	Un taux d'invalidité permanent supérieur ou égal à 66% donnera lieu au versement de 100% du capital	
Cotisation annuelle en complément de la licence	25€ TTC	50€ TTC

(1) En cas d'invalidité permanente partielle, le montant de l'indemnité est égal au pourcentage du capital assuré correspondant au taux d'invalidité retenu.

Adhésion : connectez-vous à votre espace licencié.



Vos contacts



Faites votre déclaration d'accident dans les 5 jours à l'aide du formulaire de déclaration d'accident que vous trouverez en ligne dans votre espace licencié. Lorsque vous souhaitez obtenir des précisions

Lorsque vous souhaitez obtenir des précisions sur les clauses d'application de votre contrat notamment à la souscription, contactez aiac courtage :

N° VERT : 0 800 886 486 E-mail : assurance-ffvelo@aiac.fr



12 Rue Louis Bertrand CS 80045 94207 IVRY SUR SEINE CEDEX

Téléphone : 01 56 20 88 82 E-mail : l.blondeau@ffvelo.fr

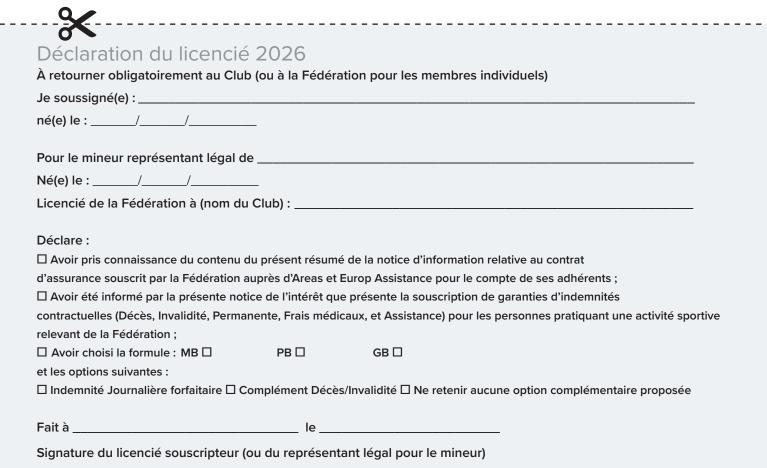
www.ffvelo.fr



Convention n°58 225 249

Ligne dédiée 24/7

Depuis la France : 01 41 85 95 26 Depuis l'étranger : (+33) 1 41 85 95 26



Nous vous informons que les données à caractère personnel recueillies sont nécessaires pour la prise en compte de votre adhésion et la gestion de votre contrat d'assurance. Dans ce cadre, ces données peuvent être transmises à l'Assureur et peuvent également être communiquées à des experts, à nos conseils, à nos prestataires et sous-traitants. A défaut d'opposition expresse de votre part, nous pourrons vous adresser des courriers ou emails d'information en lien avec votre contrat sans caractère commercial. Vos données personnelles recueillies et traitées dans le cadre de la gestion de votre contrat ne seront toute-fois jamais utilisées à des fins de prospection commerciale. La base juridique du traitement de vos données est l'exécution de votre contrat d'assurance ou le consentement concernant l'éventuel traitement de vos données de santé. La base juridique du traitement de vos données est l'exécution de votre contrat d'assurance.

Ces données sont conservées aussi longtemps que nécessaire pour la gestion de votre contrat et au-delà, à compter de la clôture du dossier, pendant la durée autorisée ou imposée par une disposition légale ou réglementaire. Vous disposez de droits d'accès, de rectification, de limitation du traitement, ainsi que du droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez également vous opposer pour motifs légitimes à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement. Il est précisé que l'exercice de certains de ces droits peut entraîner au cas par cas pour AIAC Courtage et les assureurs, l'impossibilité de gérer votre contrat et donc les prestations liées à ce dernier. Vous pouvez exercer vos droits à tout moment, sous réserve de justifier de votre identité, et contacter le Délégué à la Protection des Données par courrier électronique à l'adresse contact@aiac.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : AIAC Courtage, 14 rue de Clichy, 75009 PARIS. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL à l'adresse suivante : CNIL – 3, place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

En fournissant vos données personnelles et, notamment des données à caractère médical, vous autorisez expressément leur utilisation pour les besoins de la prise en compte de votre adhésion et de la gestion de votre contrat. Par ailleurs, si vous fournissez des renseignements au sujet d'une autre personne, vous vous engagez à l'informer de l'utilisation de ses données personnelles et à obtenir son consentement pour une telle utilisation en son nom.